



**Mémoire sur le projet de réalisation d'un  
centre de gestion et de stockage de  
données sur une partie du lot 1 944 261  
(R.V.Q. 2970)**

**Mai 2021**

## **À propos de *La Ruche Vanier***

La Ruche Vanier est un organisme communautaire autonome fondé en 1978. Il est un organisme démocratique géré par un conseil d'administration représentatif de ses membres. L'ensemble de ses actions, services et activités est possible grâce à une équipe de travailleurs et travailleuses, d'organisations partenaires de bénévoles compétents et engagés. En 2020-2021, La Ruche Vanier a coordonné les actions de quelques 270 bénévoles et d'une cinquantaine d'organisations partenaires à travers ses services et ses interventions sur le territoire de Vanier.

### **Notre mission**

La mission de la Ruche Vanier est de favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le développement du pouvoir d'agir des citoyens et citoyennes de Vanier et d'abord des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

### **Notre vision de changement**

En 2029, Vanier sera reconnu comme l'un des quartiers de Québec offrant le meilleur environnement physique et social à toutes les personnes et les familles qui y vivent. Elles jouiront des conditions de vie et du pouvoir d'agir nécessaires pour apprendre tout au long de leur vie, améliorer leur qualité de vie et s'engager dans leur communauté. Tous les résidents.tes seront engagés dans le développement de leur communauté, se sentiront compétents, solidaires, en santé, en sécurité et exprimeront de la fierté et un fort sentiment d'appartenance à leur quartier.

### **Les trois principaux volets d'intervention de la Ruche Vanier sont actuellement :**

- Les services directs aux personnes et aux familles, particulièrement de l'aide alimentaire et matérielle (épicerie communautaire, dépannage d'urgence, cliniques d'impôt, etc.);
- La vie associative qui comprend des assemblées de membres et de partenaires, des consultations citoyennes, des ateliers de cuisine, d'éducation et d'information pour les adultes, des fêtes de quartier et des activités de loisirs ouverts à tous les citoyens.nes de Vanier;
- Le développement des communautés qui comprend la coordination de La Table de quartier Vanier et des actions communautaires et concertées en partenariat avec des organismes, des institutions publiques et des citoyens.nes (projets d'agriculture urbaine, enjeux de mobilité et d'aménagement urbain, jardins collectifs, enjeux de verdissement, défense de droits en matière de logement, etc.).

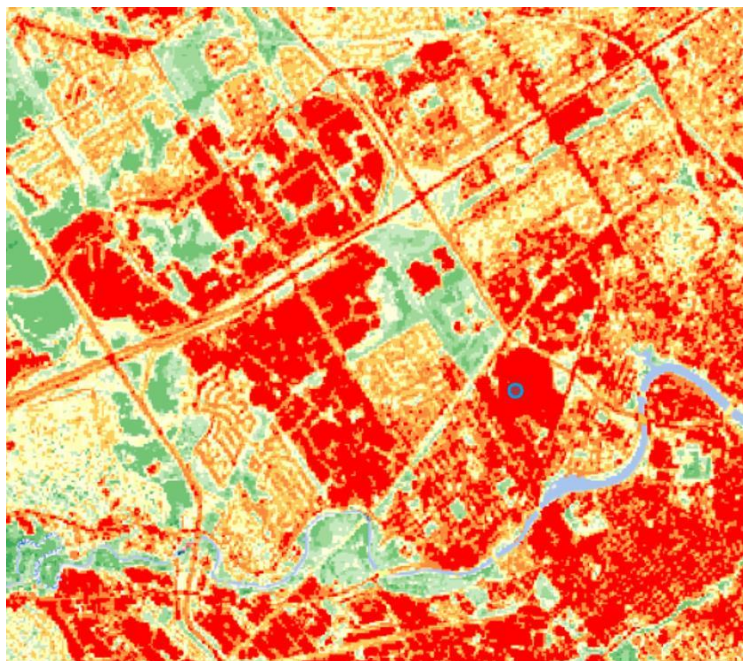
## Introduction

C'est avec de sérieux doutes que La Ruche Vanier accueille la volonté de la Ville de Québec de permettre la destruction du plus vaste espace vert vacant du quartier Vanier en faveur d'un gigantesque centre de données numériques. Ce choix est d'autant plus surprenant de la part de la Ville de Québec qu'il semble être en parfaite contradiction avec ses différentes visions et orientations en termes d'architecture, de verdissement, de vivre-ensemble, de mobilité ou de développement durable. Il est aussi en contradiction avec l'esprit de sa politique de participation citoyenne.

La destruction d'un espace vert, la création d'un nouvel îlot de chaleur et la pollution, associées à l'absence de bénéfices directs pour les résidents.tes, nous amène à nous questionner sur la pertinence et l'apport d'un tel projet pour les résident.es du quartier. C'est aussi une grande injustice pour cette communauté qui vit dans le quartier le plus défavorisé sur le plan matériel de toute la Ville de Québec et qui subit les impacts sur sa santé d'un déficit d'infrastructure verte.

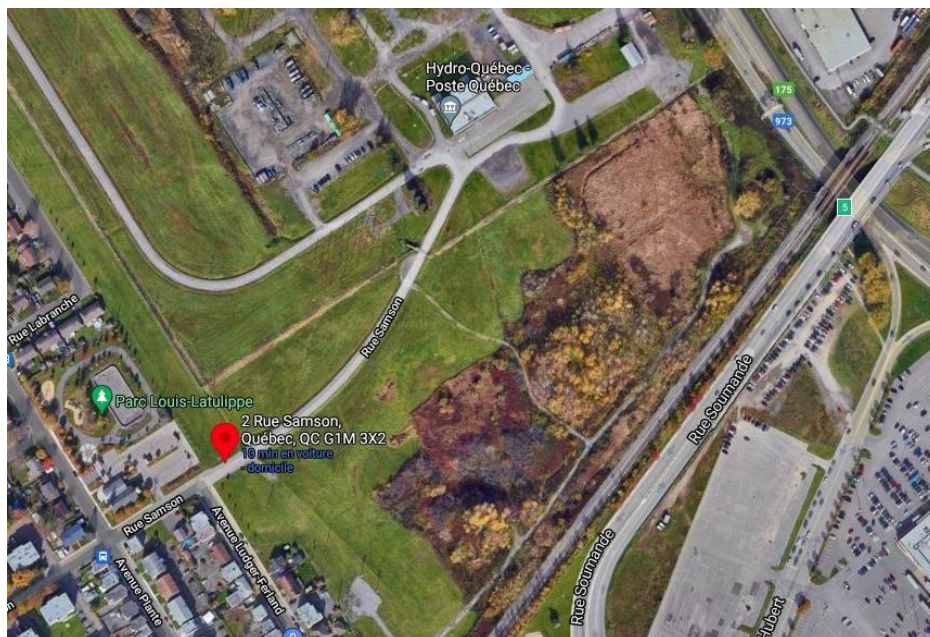
### 1) Un déficit d'infrastructure verte nuisible à la santé des résidents.tes

La Ville de Québec n'ignore pas que le quartier Vanier a un important déficit d'espaces verts. En effet, selon les données internes de la Ville de Québec, pour atteindre l'objectif de canopée fixé dans sa Vision de l'arbre 2015-2025, **il serait nécessaire de planter près de 10 000 arbres dans le quartier**. Vanier est en effet un quartier de bitume, enclavé derrière de grandes artères routières (boulevards Hamel et Pierre-Bertrand, autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne), avec de grands espaces de stationnement commerciaux, des rues larges, peu de végétation (le taux de canopée est de 13% à Vanier) et de nombreux îlots de chaleur.



Carte des îlots de chaleur dans le quartier Vanier. Source : INSPQ

La carte des îlots de chaleur nous permet de constater que la situation actuelle du quartier est inquiétante. Elle nous permet également de constater que le terrain visé par la construction d'un centre de données est l'un des rares endroits du quartier dépourvus d'îlots de chaleur. Le centre de données en créera un tout nouveau.



Le boisé est clairement visible sur cette vue aérienne. Source : Google Map

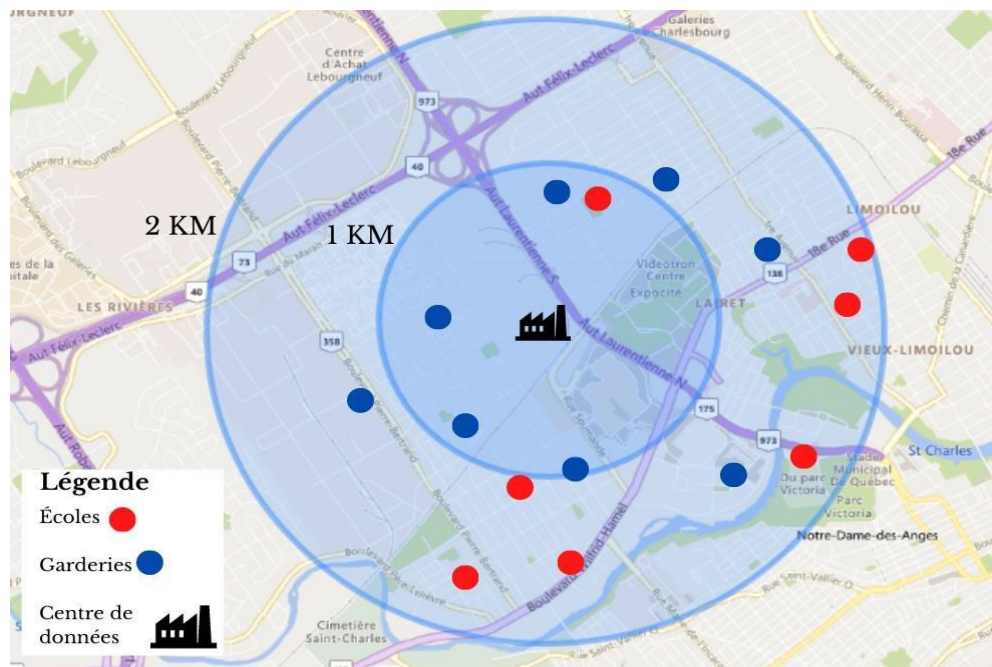
L'absence d'infrastructure verte a aussi un impact sérieux sur la qualité de l'air, ce qui contribue à la détérioration de la santé des résidents.es du quartier. En effet, selon le *Bilan initial de la qualité de l'air extérieur et ses effets sur la santé* produit en février 2019 par la Direction régionale de santé publique (CIUSSS-CN), la qualité de l'air dans les quartiers Limoilou, Basse-Ville et Vanier est actuellement préoccupante. Elle l'est d'autant plus que les conditions de vie initiale de ses résidents.tes sont déjà marquées par des facteurs de défavorisation et des inégalités de santé. L'une des principales pistes d'actions soulignées par la Direction de santé est, justement, de verdir les espaces urbains.

Pour contribuer à la santé de la communauté de Vanier, le terrain visé devrait conserver sa nature d'espace vert et des efforts devraient plutôt être entrepris pour accroître ses qualités par des actions telles que plantation d'arbres et arbustes, création de jardins, aménagement de sentiers, bancs, etc. Ces actions, en retour, auront pour effet d'accroître les impacts positifs sur la santé de la communauté de Vanier.

## 2) Quels impacts sur un environnement déjà bruyant?

La construction d'un centre de données nous fait également craindre une augmentation de la pollution sonore dans un secteur déjà marqué par la proximité d'une autoroute. Même si l'entreprise mystère et la Ville de Québec annoncent que le bruit généré par le bâtiment sera négligeable et n'aura que peu d'impact sur l'environnement alentour, il y a matière à s'interroger sans étude précise et publique pour le confirmer. En effet, les échos de plusieurs pays dans le monde nous alertent sur les effets de ce type de projet sur la qualité de vie des

résidents.tes habitant à proximité. De nombreux articles relatent les expériences vécus par des riverains habitant proche de centre de données et permettent d'apprendre que ce genre d'installation produit un bruit constant (même la nuit, contrairement à l'autoroute...) et insoutenable, empêchant les riverains de sortir et de dormir dans un rayonnement allant jusqu'à 500 mètres<sup>1</sup> et <sup>23</sup>. Il apparaît que la pollution sonore a des effets dévastateurs sur l'être humain et qu'il est impossible de s'y adapter<sup>4</sup>. Chez les enfants, cette exposition au bruit peut engendrer des difficultés scolaires, telles que des problèmes d'attention, une perception diminuée de la parole, une moins bonne mémoire sémantique (tâches complexes), un retard de lecture équivalent de deux mois et de moins bons résultats à des tests normalisés de mathématiques<sup>5</sup>.



Carte des écoles et garderies proches du projet de centre de données.

Sachant que plusieurs écoles et garderies se trouvent dans un rayon de moins de 2 km du site et que les résidences se situent à proximité du site (120 m), nous croyons qu'une véritable étude d'impact sur l'environnement, au cours d'une véritable consultation publique, rassurerait la communauté.

### 3) Un cadre bâti qui ne correspond pas à la vision d'aménagement de la Ville

Nous sommes surpris que la Ville de Québec envisage la construction d'un bâtiment de cette envergure dans le quartier Vanier. En effet, dans la vision préliminaire du pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, la Ville de Québec soutient que le cadre bâti doit être respecté. Il est d'ailleurs noté, dans cette même vision, que la Ville de Québec souhaite « valoriser l'intérêt historique des secteurs les plus anciens », tel que le Vieux-Vanier. Pourtant, le premier projet

<sup>1</sup> [https://www.lemonde.fr/vie-quotidienne/article/2015/10/20/bruit-victoire-de-riverains-contre-un-data-center\\_6004076\\_5057666.html](https://www.lemonde.fr/vie-quotidienne/article/2015/10/20/bruit-victoire-de-riverains-contre-un-data-center_6004076_5057666.html)

<sup>2</sup> <https://www.zdnet.fr/blogs/infra-net/quel-avenir-pour-les-datacenters-urbains-des-startups-francaises-creent-des-solutions-innovantes-3.htm>

<sup>4</sup> <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/2019/11/the-end-of-silence/598366/?fbcid=IwAR0FIGYV67PTVDZkqIF1hIAX3OfAu4oAG70InBumFw0Ei3n48b70HUDmsE>

<sup>5</sup> [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2048\\_politique\\_lutte\\_bruit\\_environnemental.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2048_politique_lutte_bruit_environnemental.pdf)

« s'insérant » dans la vision ne semble pas répondre aux orientations présentées par la Ville de Québec.

Il apparaît, en effet, difficile de comprendre comment un centre de stockage de données d'une hauteur de plus de 45 mètres, **équivalent à un immeuble résidentiel d'environ 12 étages ou au Centre Vidéotron**, pourrait s'insérer harmonieusement avec le cadre bâti du secteur, à savoir des bâtiments de 3 ou 4 étages maximum.



Résidences et cadre bâti, situées à 120 m du site convoité. Source : Google Map.

Dans cette même vision d'aménagement Wilfrid-Hamel-Laurentienne, il est question de **prioriser** le verdissement, la déminéralisation, la plantation, l'aménagement de voies cyclables, la création d'un réseau de petites et de moyennes places publiques locales et la création d'un réseau de corridors verts entre les parcs et les espaces publics. Considérant ces priorités d'aménagement, il est inconcevable que le premier projet proposé dans le cadre de cette vision d'aménagement soit l'arrivée d'un centre de stockage de données, entraînant la destruction d'un environnement naturel, vert et utilisé à des raisons récréatives par la population de Vanier.

#### **4) Un déni du droit des résidents.tes de Vanier de participer au développement de leur communauté**

Avec l'application de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, la municipalité soustrait le projet de la mystérieuse entreprise à un processus de participation citoyenne en bonne et due forme. Si la Ville respecte ainsi la lettre de sa charte, elle ne respecte pas l'esprit de sa *Politique de participation publique*, ni le droit, voire le devoir des citoyens.nes de participer aux décisions qui auront des impacts sur leur qualité de vie. Répétons que le quartier Vanier est l'un des plus défavorisés sur le plan matériel de la Ville, qu'il est aussi touché par des inégalités sociales de santé. À cet égard, le moins que la Ville puisse faire est d'accorder à cette communauté de réelles possibilités de se prononcer sur l'avenir de ce grand terrain public appartenant à Hydro-Québec (c'est-à-dire: à nous tous). La Ville de Québec et Hydro-Québec ne doivent pas renforcer la défavorisation matérielle du quartier en y ajoutant de surcroît un déni du droit des résidents.tes de se prononcer sur l'avenir de leur communauté et de leur qualité de vie.

Or, les résidents.tes souhaitent se prononcer. Une partie de la communauté utilise déjà spontanément ce terrain pour des promenades et lui reconnaît de la valeur. D'autres résidents.es ont des idées pour l'améliorer et accroître ses qualités d'infrastructure verte. Ces citoyens.nes parlent de parc, de jardins, de naturalisation, de place publique et d'espace pour des spectacles extérieurs afin de profiter de la proximité de La chapelle spectacles. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence toute l'importance d'avoir des espaces verts aménagés à proximité des milieux de vie. La Ville a fait l'acquisition tout récemment d'un terrain appartenant à Hydro-Québec pour la somme de 1\$. Elle s'est engagée à en faire la décontamination et à le remettre en valeur<sup>1</sup>. Pourquoi pas aussi ce terrain situé à Vanier? Et pourquoi ne pas consulter la communauté pour en décider l'usage?

La Ville de Québec **ET** Hydro-Québec ont la responsabilité de répondre à ces questions et, surtout, de ne pas laisser sous-entendre que le point de vue, les intérêts, les aspirations et la santé des résidents.es de Vanier valent pour trop peu dans leurs décisions. La meilleure façon de répondre est de permettre aux citoyens.nes de Vanier de vivre un véritable processus de participation dans le choix de l'avenir du lot 1 944 261.

## **Conclusion**

- ✓ Considérant le déficit d'infrastructure verte du quartier Vanier;
- ✓ Considérant la défavorisation matérielle du quartier;
- ✓ Considérant les impacts sur la santé et les inégalités sociales du déficit d'infrastructure verte;
- ✓ Considérant les questions en suspens concernant la pollution sonore;
- ✓ Considérant que le projet s'inscrit mal dans la vision d'aménagement pour ce quartier;
- ✓ Considérant que les résidents.tes de Vanier ont le droit de participer activement au développement qu'elle souhaite pour leur communauté;

**Nous recommandons que le terrain d'Hydro-Québec (lot 1 944 261) fasse l'objet d'une véritable consultation publique qui reconnaîtrait le droit de la communauté de Vanier de faire les choix d'aménagements futurs.**

**Dans l'immédiat, nous recommandons donc de ne pas y permettre la construction d'un centre de données.**

---

<sup>1</sup> <https://www.lesoleil.com/actualite/la-capitale/la-ville-de-quebec-achete-un-grand-terrain-contamine-pour-transformer-louest-de-saint-sauveurb11dfe9dfe1fe95ca82e83522626df9>